

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

3ème Open International de Blitz du Lille Métropole Chess

Article 1 : Présentation

L'association **Lille Métropole Chess** (LMC) organise son 2ème Open International de Blitz

le dimanche 2 juin 2024

à l'Atrium d'Euratechnologies - **165 avenue de Bretagne 59000 Lille**

Celui-ci se déroulera en 11 rondes à la cadence 5 min + 3 sec/coup

Les résultats sont comptabilisés (Homologation N°62739) pour le classement FIDE Blitz de juillet 2024.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement correct exigé
- Être licencié A ou B pour la saison 2023-2024 à la F.F.E (La licence ne pourra pas être prise sur place) ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.
- Aucune réestimation ultérieure ne sera effectuée.
- Un joueur ayant falsifié des documents ou ayant déclaré intentionnellement un faux classement sera exclu du tournoi.

Article 2 : Règles

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale D'Échecs (FIDE).

L'annexe B du livre de l'arbitre spécifique au jeu en Blitz s'applique pendant l'ensemble de la manifestation.

Les appariements se font au système suisse intégral (CO4 de la FIDE) et seront informatisés par le logiciel PAPI 3.3.7 sous le contrôle de l'arbitre principal.

Précision : Le classement pris en compte pour les appariements et pour le classement est le elo Blitz Fide.

En cas d'absence de celui-ci, l'arbitre utilisera dans l'ordre de priorité suivant :

①Le elo rapide FIDE ②Le elo standard FIDE ③Le elo blitz FFE ④Le elo rapide FFE ⑤La considération que le joueur est non classé.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront pointés et se seront acquittés de leur inscription.

Les retardataires pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec accord de l'arbitre.

Forfait : Toutes les pendules seront lancées au début de chaque ronde, si un joueur est absent il sera déclaré forfait dès lors que le temps disponible sur sa pendule sera arrivé à zéro. En l'absence d'explication valable de sa part, il sera éliminé du tournoi.

Erreur : Les joueurs ont la responsabilité de vérifier leurs résultats, toute erreur de score devra être signalée à l'arbitre avant la fin de la ronde suivante sous peine d'être maintenue pour le classement final.

Article 3 : Horaires

Pointage et paiement des inscriptions : 11h30-12h30
Ronde N°1 à 11 : 13h00 - 18h00
Remise de prix à l'issue de la dernière ronde

En fonction du déroulement du tournoi, il est envisageable que la remise des prix soit avancée.

Article 4 : Prix et inscriptions

Adultes : 10€	Jeunes : 5€	Maîtres FIDE : 5€ (Mixtes et féminins)	MI et GMI : gratuité (Mixtes et féminins)
---------------	-------------	---	--

Majoration : Ces tarifs d'inscription sont valables uniquement pour les joueurs s'étant inscrits au plus tard le 1^{er} juin.

Un joueur s'inscrivant sur place paiera le double du prix de l'inscription.

L'inscription sur place peut être limitée par l'organisateur en fonction du nombre de places disponibles.

Les titrés ne bénéficient du tarif préférentiel que s'ils ont prévenu de leur inscription au moins 48h à l'avance.

Dans le cas contraire, ils paient le tarif normal d'inscription.

Répartition des Prix : Les prix seront non cumulables.

Les prix seront attribués à la place, le joueur reçoit le meilleur prix auquel il peut prétendre.

Si un joueur peut prétendre à deux prix de même montant, l'ordre de priorité suivant sera utilisé.

- Prix membre du Club Lille Métropole

- Prix de catégories d'âge
- Prix de la catégorie joueuse
- Prix par catégorie Elo

L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

Article 5 : Départages

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante : Nombre de victoires, puis Buchholz tronqué, et enfin Performance.

Article 6 : Conduite des joueurs

Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission d'un des arbitres et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être maintenus en position silencieuse. La perte de la partie sera déclarée pour tout joueur qui, pendant sa partie, sera surpris à utiliser un appareil de communication ou tout joueur possédant sur lui un appareil électronique qui produira le moindre son. Il est de plus strictement interdit de sortir de la zone de jeu avec un appareil électronique si votre partie est en cours.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans la salle de jeu.

Une attention particulière sera portée au respect du lieu de jeu et tout acte de dégradation, qu'il soit volontaire ou non, sera sanctionné de l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 7 : Fin de Partie

Les joueurs sont tenus de replacer les pièces de l'échiquier sur lequel ils ont joué à la fin de la partie pour faciliter le déroulement des rondes suivantes.

Les résultats sont à annoncer à la table de marque par les deux joueurs. Dans le cas où un résultat erroné a été enregistré, si le signalement intervient avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir. S'il intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement ELO du joueur.

Article 8 : Nullité par Accord Mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Pour pouvoir faire nul par accord mutuel, il faut jouer au moins 10 coups.

Article 9 : Dispositifs de contrôle

a) Contrôle anti-dopage :

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

b) Contrôle anti-triche :

Tout joueur soupçonné de tricherie devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits de tricherie sont avérés.

c) Commission d'appel :

En cas de désaccord avec une décision d'arbitrage, une commission de trois membres est rapidement réunie afin de statuer sur la réclamation du joueur. Elle se constitue de :

SOUBIROU Oriane (Organisation)

DELBARRE Alexandre (Arbitrage)

RYS Ludovic (Joueur)

Article 10 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Alexandre DELBARRE (AFO1)

Il sera assisté de Jermen Laffaille (AFC) et de Augustin Poiteaux (AFC)

Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation à respecter ce présent règlement.

Arbitre Principal

Alexandre DELBARRE

L'organisatrice

Oriane SOUBIROU